



**Charte d'engagement pour des  
activités de loisirs de qualité**

**Service des loisirs**

**Janvier 2026**

**Responsable de la procédure :**

Service des loisirs et de la culture

**Diffusion :**

Site Web de la Municipalité de Saint-Damien



## PRÉAMBULE

Le Service des loisirs s'engage à offrir à ses citoyennes et citoyens des activités sécuritaires, inclusives et de grande qualité. La présente charte vise à guider nos décisions d'embauche de fournisseurs — notamment les professeurs offrant des cours dans la programmation des loisirs, les fournisseurs d'activités du camp de jour et d'événements divers — en affirmant notre volonté d'excellence, de professionnalisme et de respect.

## NOTRE ENGAGEMENT

Nous sélectionnons des professionnels compétents et passionnés afin d'offrir des expériences enrichissantes, accessibles et adaptées aux besoins de notre communauté.

## PRINCIPES DIRECTEURS

### 1. Professionnalisme

Le **FOURNISSEUR** possède les compétences, les aptitudes et la formation requises pour offrir aux participants des cours de qualité, structurés et adaptés au public visé.

### 2. Excellence pédagogique

Le **FOURNISSEUR** démontre une capacité à transmettre son savoir de façon claire, motivante et sécuritaire, en favorisant la progression et le plaisir de participation.

### 3. Sécurité et bien-être

Le **FOURNISSEUR** applique des pratiques sécuritaires reconnues, respecte les normes en vigueur et veille au bien-être physique et psychologique des participants. Pour les activités et disciplines à risque, il détient les **certifications nécessaires**, ainsi qu'une **certification valide en RCR / premiers soins**, lorsque requis.

### 4. Éthique et respect

Le **FOURNISSEUR** agit avec intégrité, respect et équité envers les participants, le personnel municipal et le public, et adopte une conduite professionnelle en tout temps.

### 5. Inclusion et accessibilité

Le **FOURNISSEUR** favorise un environnement accueillant et inclusif, respectueux de la diversité des âges, des capacités et des parcours.

### 6. Qualité du service

Le **FOURNISSEUR** prépare ses cours avec rigueur, ponctualité et constance, et s'engage à offrir un service fiable et de haut niveau.



## 7. Collaboration

Le **FOURNISSEUR** collabore activement avec le Service des loisirs, respecte les ententes établies et communique de façon professionnelle et transparente.

## 8. Amélioration continue et formation continue

Le **FOURNISSEUR** maintient ses compétences à jour par de la **formation continue**, se tient informé des évolutions de sa discipline et détient les certifications spécifiques exigées par sa pratique.

## 9. Conformité et vérifications

Lorsque requis, le **FOURNISSEUR** fournit une **vérification des antécédents judiciaires**, notamment lorsqu'il travaille auprès de personnes vulnérables, incluant les enfants.

## APPLICATION DE LA CHARTE

Cette charte sert de référence lors de la sélection, du renouvellement et de l'évaluation des fournisseurs du Service des loisirs. Elle reflète notre engagement à offrir le meilleur à nos citoyens, aujourd'hui et pour l'avenir.

